



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

English Explorers – Saison 2026-2027

SASU ENGLISH FOR EVERY ONE – Capital social : 2 500 € – SIREN : 908 400 849 RCS Sedan : 908 400 849 – TVA intracommunautaire : FR72908400849

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre English Explorers, marque exploitée par la SASU ENGLISH FOR EVERY ONE, et les participants ou leurs représentants légaux dans le cadre des activités proposées.

Elles s'appliquent aux inscriptions des enfants, adolescents, adultes et seniors participant aux activités organisées par English Explorers.

Pour les participants mineurs, l'inscription est réalisée par le représentant légal qui accepte les présentes CGV au nom de l'enfant.

Pour les participants majeurs, l'inscription vaut acceptation personnelle des présentes CGV.

L'inscription à une activité implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Prestations proposées

English Explorers propose notamment :

- Weekly English Club (ateliers hebdomadaires d'une heure) ;
- Immersive Explorers Workshop (ateliers immersifs de trois heures) ;
- Ateliers adultes loisirs ;
- Ateliers seniors ;
- Stages vacances English Explorers ;
- Ateliers, événements et activités ponctuelles liés à l'apprentissage de l'anglais.

Les activités sont organisées notamment sur les centres de Charleville-Mézières et de Rethel.

English Explorers se réserve la possibilité d'ouvrir de nouveaux lieux d'intervention.

Article 3 – Inscription

L'inscription peut être réalisée :

- via le site internet ;
- lors d'un rendez-vous ;
- par tout autre moyen validé par English Explorers.

L'inscription devient définitive après :

- réception du dossier complet ;
- acceptation des présentes CGV ;
- règlement des sommes dues.

Article 4 – Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de l'inscription.

Ils sont communiqués sur le site internet, les supports de communication ou sur simple demande.

Les tarifs sont exprimés en euros.

Article 5 – Modalités de paiement

Le règlement peut être effectué :

- par virement bancaire ;
- par chèque ;
- en espèces dans le respect de la réglementation en vigueur.

En cas de paiement échelonné, l'échéancier communiqué lors de l'inscription fait foi.

Tout retard de paiement supérieur à trente jours pourra entraîner la suspension temporaire de la participation aux activités jusqu'à régularisation complète de la situation.

Article 6 – Période découverte

Les trois premières séances constituent une période de découverte.

Jusqu'à la veille de la quatrième séance, la famille peut demander l'annulation de l'inscription.

Dans ce cas :

- les frais d'inscription de 15 € restent acquis à English Explorers ;
- le voucher reste acquis à English Explorers ;
- le solde des sommes versées est remboursé ou transformé en avoir selon le choix de la famille.

À partir de la quatrième séance, l'engagement annuel devient définitif.

Le montant du voucher est fixé à :

- 120 € pour les ateliers hebdomadaires d'une heure ;
- 200 € pour les ateliers immersifs de trois heures.

Les montants applicables figurent également dans la grille tarifaire en vigueur.

Article 7 – Engagement annuel et résiliation

L'inscription aux ateliers annuels constitue un engagement pour l'ensemble de la saison.

Aucune résiliation en cours d'année ne peut être demandée sauf cas de force majeure dûment justifié.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- un déménagement à plus de 60 km d'un centre English Explorers ;
- une maladie grave ou un accident entraînant une impossibilité durable de participation ;
- une situation médicale ou un handicap rendant la poursuite impossible ;
- le décès d'un parent ou de l'enfant ;
- une mutation professionnelle imposant un changement de domicile ;
- une perte involontaire d'emploi (licenciement ou suppression de poste).

En cas de force majeure reconnue, les sommes correspondantes aux séances non réalisées pourront être remboursées ou transformées en avoir au prorata.

Hors de ces situations, l'intégralité de l'engagement annuel reste due.

Article 8 – Stages vacances et annulations

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.

Les conditions suivantes s'appliquent :

- Plus de 7 jours avant le début du stage : avoir de 100 % du montant versé ;
- Entre 7 jours et 48 heures avant le début du stage : avoir de 50 % du montant versé ;
- Moins de 48 heures avant le début du stage : aucun remboursement ni avoir.

En cas de force majeure dûment justifiée, English Explorers pourra proposer un remboursement ou un avoir.

Article 9 – Absences et rattrapages

Les absences ne donnent lieu à aucun remboursement.

Les séances manquées ne sont pas récupérables.

Toutefois, lorsqu'une absence est signalée à l'avance, un rattrapage pourra exceptionnellement être proposé lorsque l'organisation le permet et sous réserve des places disponibles.

Article 10 – Modification ou annulation par English Explorers

English Explorers se réserve le droit de modifier exceptionnellement :

- les horaires ;
- les lieux ;
- les intervenants.

En cas d'annulation d'une séance par English Explorers, une séance de remplacement ou une solution équivalente sera proposée.

Article 11 – Sécurité et responsabilité

Les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs représentants légaux avant leur arrivée et après leur départ du lieu d'activité.

English Explorers est responsable des enfants uniquement pendant la durée effective de l'activité.

Les représentants légaux s'engagent à signaler toute information utile concernant la santé, les allergies ou les besoins particuliers de leur enfant.

Article 12 – Personnes autorisées à récupérer l'enfant

Les enfants ne pourront être remis qu'aux personnes autorisées par le représentant légal.

Toute modification devra être communiquée à English Explorers dans les meilleurs délais.

Article 13 – Retards des parents

Les représentants légaux s'engagent à récupérer leur enfant à l'heure prévue.

Tout retard supérieur à 15 minutes pourra entraîner la facturation de frais de garde forfaitaires de 10 € par quart d'heure entamé.

Article 14 – Assurance

English Explorers est couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant les activités proposées.

Les représentants légaux s'engagent à vérifier que leur enfant bénéficie d'une assurance responsabilité civile individuelle.

Toute dégradation volontaire causée par un participant pourra être facturée aux représentants légaux.

Article 15 – Droit à l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des activités.

L'utilisation de ces images à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, brochures, affiches ou supports promotionnels) est soumise à l'autorisation préalable du représentant légal.

Le refus de cette autorisation n'a aucune conséquence sur la participation de l'enfant.

Cette autorisation peut être retirée à tout moment pour les utilisations futures sur simple demande écrite.

Article 16 – Protection des données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre :

- de la gestion des inscriptions ;
- du suivi pédagogique ;
- de la communication avec les familles.

Les données ne sont jamais revendues à des tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque famille dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 17 – Effectif minimum des groupes

English Explorers se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'ouverture d'un groupe lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant.

Les familles concernées seront informées dans les meilleurs délais et pourront bénéficier d'un remboursement, d'un avoir ou d'une réorientation vers un autre groupe lorsque cela est possible.

Article 18 – Force majeure

English Explorers ne pourra être tenu responsable de l'impossibilité d'exécuter ses obligations en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, notamment :

- catastrophe naturelle ;
- épidémie ou crise sanitaire ;
- décision administrative ;
- fermeture imposée des locaux ;
- mouvement de grève affectant les transports ou les lieux d'accueil ;
- indisponibilité imprévisible des locaux ;
- tout événement empêchant la tenue normale des activités.

Article 19 – Médiation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le consommateur pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dont les coordonnées seront communiquées sur le site internet ou sur simple demande.

Article 20 – Litiges

Les parties privilégieront toujours une résolution amiable des différends.

À défaut d'accord amiable, les juridictions compétentes seront celles déterminées par les règles légales en vigueur.

Article 21 – Acceptation des CGV

L'inscription à une activité English Explorers vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

Fait à : _____ Le : _____

Nom du représentant légal : _____

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé »